

Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le
ID : 072-247200348-20240627-DAG240627D016F-DE



La compétence « eau et assainissement » sera transférée à la Communauté de communes du Pays Fléchois au 1^{er} janvier 2026, permettant une mise en cohérence à l'échelle communautaire et une actualisation :

- Des schémas des réseaux AEP, EU, EP ;
- Des zonages d'assainissement EU, EP ;

Qui pourront être joints ultérieurement au présent dossier.

	Prescrit	Arrêté	Approuvé
Elaboration du PLUi-H	22 septembre 2016	19 décembre 2019	14 janvier 2021
Modification de droit commun du PLUi-H n°1	26 avril 2021		24 février 2022
Modification de droit commun du PLUi-H n°2	24 octobre 2022		27 juin 2024

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du 27 juin 2024

Mme la Présidente, Nadine Grelet Certenais

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Nadine Grelet Certenais', written over a faint grid background.